

Conseil Général Haut-Rhin

Communication
au Conseil Général

N° CG 2006/II- Je/07
Séance du 30 MARS 2006



GESTION DE LA DETTE DEPARTEMENTALE EXERCICE 2005

Le Conseil Général,

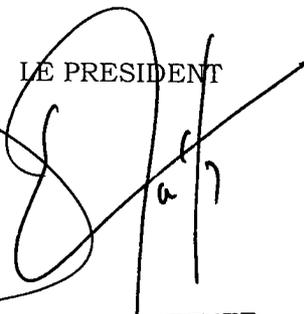
- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
 - VU l'article L 3211-2 al.2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la délégation au Président du Conseil Général en matière d'emprunts et d'opérations financières,
 - VU les délibérations n° E9-2004 du 14 avril 2004 et n° 2004/II-501/4 du 18 juin 2004 relatives aux délégations au Président du Conseil Général,
 - VU la délibération n° 2005/I-1^e/01 du 10 décembre 2004 relative au projet de budget primitif 2005,
 - VU la délibération n° 2005/II-1^e/10 du 24 juin 2005 relative à la décision modificative n° 1 2005,
 - VU la délibération n° 2005/IV-1^e/12 du 20 octobre 2005 relative à la décision modificative n° 2 de l'exercice 2005,
 - VU le rapport du Président du Conseil Général
- donne acte au Président de la communication relative à la gestion de la dette départementale en 2005.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet 03 AVR. 2006
Publication 06 AVR. 2006
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Gérard DEROUIN

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER